

LANZAROTE : VOYAGE PHOTOGRAPHIQUE AVEC PATRICK DIEUDONNÉ

L'île de Lanzarote s'est trouvée littéralement dévastée au XVIIIe siècle par de successives éruptions spectaculaires ; puis par d'autres éruptions de moindre ampleur au XIXe siècle. Ces phénomènes ont donné naissance à des paysages volcaniques de toute beauté, assez analogues à ceux de l'Islande par endroits (qui bénéficient toutefois d'un climat bien plus clément !) et partiellement recouverts d'une flore endémique très intéressante. Les hommes, quant à eux, ont dû s'adapter à ces bouleversements : ils ont créé des paysages agricoles très originaux et d'une grande valeur esthétique (vignes sur coteaux de cendres).

Ce voyage combine un excellent potentiel photographique et les attraits d'un voyage de printemps très agréable, avec le charme de l'hospitalité espagnole.

 Région	Lanzarote
 Activité	Trek & Rando
 Durée	8 jours
 Groupe	5 à 7 personnes
 Code	BLANPHO
 Prix	A partir de 1 795 €
 Niveau	3/5
 Confort	3/5
 Langue(s)	français

PROGRAMME

📍 Jour 1 **France - Lanzarote**

Arrivés à l'aéroport de Lanzarote, vous êtes accueillis par Patrick Dieudonné et prenez la route pour rejoindre Costa Teguse (20 min). Vous vous installez pour 7 nuits en appart hôtel.

📍 Jours 2 à 7 **Voyage photographique**

Selon le programme établi par Patrick.

📍 Jour 8 **Lanzarote - France**

Route pour l'aéroport et vol retour

Départs pour les groupes parlant français :

Pas de départ pour l'instant

Code voyage: BLANPHO

Le prix comprend

- Transports terrestres
- Pension complète
- Hébergement
- Guide photographe professionnel
- Conseils techniques

Le prix ne comprend pas

- Transport aérien (mais nous pouvons vous conseiller précisément sur le vol ou vous proposer un tarif avec vol)
- Assurance assistance-rapatriement (obligatoire) et Annulation - Bagages - Responsabilité civile
- Equipement photo
- Boissons alcoolisées et achats de nature personnelle.

Conditions de paiement et d'annulation

Inscription

L'inscription à l'une de nos activités ou voyage implique l'acceptation des conditions générales de vente. Chaque client doit remplir un bulletin d'inscription. L'inscription n'est acceptée qu'avec le versement d'un acompte représentant 35% du montant total du voyage et dans la mesure des places disponibles. Si l'inscription se fait à moins de 35 jours du départ, le prix total du voyage devra être réglé dès l'inscription. Vous pouvez effectuer votre paiement par virement bancaire (SWIFT/IBAN) ou par carte bleue directement sur le site. Une confirmation d'inscription vous sera envoyée par mail dans les plus brefs délais.

Facturation

Le solde doit nous parvenir au moins 35 jours avant votre date d'arrivée. Si le solde du voyage ne nous est pas parvenu dans ces délais, Altai Canarias se réserve le droit d'annuler la réservation sans indemnité.

Annulation

Conditions et frais d'annulation (date de mise à jour 23/10/2024) :

Si, pour quelque raison que ce soit, vous devez annuler votre voyage, les sommes que vous avez versées vous seront remboursées sous réserve des retenues suivantes :

Si le désistement a lieu :

Jusqu'à 31 jours avant le départ: 30% du montant total du dossier (hors assurance).

De 30 à 21 jours : 40 % du montant total du dossier (hors assurance)

De 20 à 14 jours avant la date du départ : 50% du montant total du dossier (hors assurance).

De 13 à 7 jours avant la date du départ : 75% du montant total du dossier (hors assurance).

A moins de 7 jours avant la date du départ : 100% du montant total du dossier (hors assurance).

Cas particuliers:

Quelle que soit la date d'annulation ou de modification de contrat, les frais suivants s'ajoutent au barème ci-dessus :

- Frais fixes aériens : si votre billet d'avion doit être émis longtemps à l'avance, souvent pour vous éviter des suppléments importants, 100% des frais non remboursables en cas d'annulation ou de modification de votre plan de vol vous seront facturés. Dans ce cas le barème ci-dessus ne s'applique que sur le prix du voyage sans le vol.
- Frais fixes terrestres : les frais engagés tôt pour des réservations fermes vous seront facturés en cas d'annulation.
- Frais d'assurance : que vous ayez souscrit une assurance multirisques ou une assurance annulation, le montant de l'assurance est dû et ne peut faire l'objet d'aucun remboursement.

Si vous êtes dans l'obligation d'annuler votre voyage avant son commencement (date de départ), vous devez en informer dès que possible Altaï Canarias et l'assureur par tout moyen écrit permettant d'obtenir un accusé de réception.

C'est la date de réception de l'écrit qui sera retenue comme date d'annulation pour facturer les frais d'annulation.

Si Altaï Canarias se trouve dans l'obligation d'annuler un départ en groupe, en raison du nombre insuffisant de participants, la décision sera prise et les clients informés au plus tard 21 jours avant le départ. Altaï Canarias peut également annuler un départ suite à des événements exceptionnels, relevant notamment des cas de force majeure (éruption volcanique, événements sociaux, grèves, intempéries) pouvant porter atteinte à la sécurité des participants. Dans ces cas, les participants seront remboursés intégralement des sommes qu'ils ont versées sans toutefois pouvoir prétendre à aucune indemnité.

Modification du contrat

En cas de modification d'un voyage par le client entraînant des frais pour Altaï Canarias, ces frais seront à la charge du client. Dans tous les cas, toute modification fera l'objet d'un écrit. Altaï Canarias pourrait modifier des éléments au contrat de voyage, si des événements extérieurs à notre volonté s'imposaient. Nos clients en seraient informés par écrit dans les plus brefs délais.

Prix et révision des prix

Pour les voyages en groupe, les prix figurant sur le site internet ont été calculés et sont valables pour le nombre indiqué de participants pour chaque voyage. Les tarifs sont confirmés lors de l'inscription. Si le nombre de participants est inférieur, un supplément petit groupe peut être appliqué. Pour tous les séjours, nous mentionnons le prix par personne, valable à partir d'un certain nombre de participants, et nous détaillons les prestations incluses et non incluses de ce prix. Toute modification des taux de change, des prix des différents éléments composant un voyage et en particulier le prix des carburants peut entraîner un réajustement du prix.

Cession du contrat

En cas de cession du contrat par le client à un cessionnaire, les conditions de modification et d'annulation s'appliquent.

Assurance

Nous vous invitons à souscrire une assurance avant votre départ garantissant les activités pratiquées avec Altaï Canarias. Le détail des assurances proposées est disponible sur cette page: <https://www.altai-travel.com/info/assurances-5.html>

Dans le cas où vous ne souscrivez pas d'assurance avec nous, nous vous demandons de bien vouloir nous communiquer par mail les informations de votre contrat d'assurance (nom de la compagnie, nom du contrat, n° de police d'assurance, n° de téléphone) et d'emporter ces informations avec vous lors de votre séjour.

